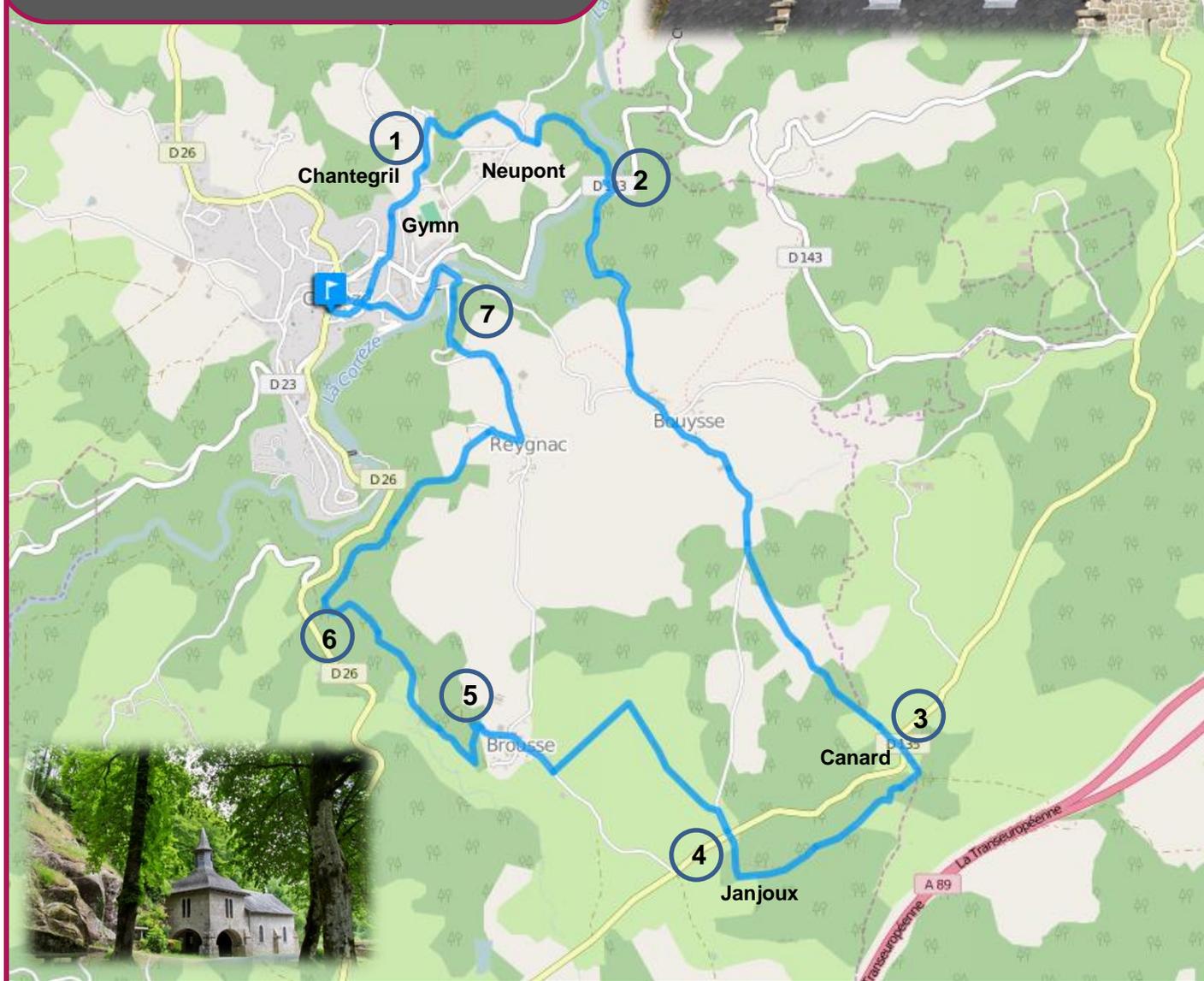


LE CHEMIN DU PARADIS

NOUVEAU
Possible avec GPS
en location

Départ : place de la Mairie
13,3 km – 3h
Balisage jaune
VTT, cheval
Facile
Dénivelé : 100 m



Leaflet | © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Après avoir goûté les charmes de la cité médiévale et franchi les hauteurs de Neupont, vous plongerez vers la Corrèze et ses eaux capricieuses. Vous apprécierez le calme des sous-bois et des larges trouées herbeuses. hauteur de Brousse (panorama sur les Monédières) vous prendrez la direction de Paradis puis celle de la chapelle du Pont-du-Salut pour rejoindre le bourg.

DESCRIPTIF DU PARCOURS



Prendre la route à droite en partant de l'Office de Tourisme, puis aller à gauche en face de la boulangerie (rue du Gal. Tramond) en direction de la ville close. Longer l'Église Saint Martial (rue Louis Talin) et au croisement de l'impasse du Puy Lagrange, poursuivre tout droit par la rue de La Geraudie. Franchir le pont du ruisseau d'Amont et, au carrefour, prendre en face l'impasse du Riou d'Amou qui se prolonge par un chemin étroit en sous-bois jusqu'à une route ; suivre cette dernière à gauche sur 300 mètres (direction Cayre).

- 1 Avant le premier grand virage à gauche, prendre sur votre droite un sentier descendant vers un ruisseau puis suivre tout droit jusqu'à une route à la sortie du hameau de Neupont. Continuer tout droit de l'autre côté de la route sur 100 m en longeant une habitation et tourner à gauche en empruntant un chemin surplombant la rivière Corrèze pour déboucher sur la route D143 au ras du pont de Neupont.
- 2 Après le pont, poursuivre sur le premier chemin à droite (1 km) qui vous permet de rejoindre le hameau de Bouysse. Traverser le hameau tout droit jusqu'aux bâtiments agricoles (porcherie) et continuer par la route sur 400m (quasiment au bout de la montée), emprunter la piste goudronnée à gauche qui vous amènera à la route D 135 au lieu-dit Canard.
- 3 Traverser la route et continuer en face sur 150 m et emprunter le premier chemin à droite sur 200m ; puis un autre chemin à droite (à angle droit). Suivre à travers bois jusqu'à retrouver la route D 135 au lieu-dit Janjoux. Traverser la route, marcher sur 100m en face.
- 4 Bifurquer à gauche sur la piste pour rejoindre le hameau de Brousse. Arrivé sur la route, tourner à droite vers le hameau que vous traversez.
- 5 Dès la dernière maison dépassée, après à gauche, emprunter sur la gauche un chemin descendant puis tourner à droite et poursuivre sur le chemin pour retrouver la route précédemment laissée 800m plus bas. Suivre cette route à gauche.
- 6 Dans le virage (KM 10) emprunter un chemin à droite (montant) surplombant la route D 26 et conduisant au hameau de Reynac. A l'angle de la première maison en débouchant dans le hameau, tourner à gauche en direction de Corrèze, sortir du hameau ; au KM 12 dans la descente vers Corrèze, emprunter un chemin à droite surplombant la route délaissée pour atteindre une autre route près du terrain de camping en bord de rivière.
- 7 Emprunter en face un escalier de terre le long de la clôture grillagée du terrain de camping pour aller franchir la rivière sur le pont médiéval de la Chapelle de Notre Dame du Pont du Salut. Rejoindre la route au deuxième pont en aval du premier , continuer tout droit sur 150 m et suivre la rue d'En Bar à gauche, passer devant un ancien lavoir déboucher dans le village de Corrèze au bout d'une petite côte et aller jusqu'au début de l'impasse du puy Lagrange. En face, continuer par la rue montante (rue J.B. Cheze) pour atteindre la place de la Mairie votre point de départ.

A DECOUVRIR SUR VOTRE PARCOURS :

Corrèze : ville close, Porte Margot (XV^{ème} s)
Neupont : four à pain (privé) et pignons à redents
Chapelle Notre-Dame du Pont-du-Salut

Un problème rencontré sur votre parcours : mauvais balisage, mauvais entretien etc...

Merci de bien vouloir nous signaler ces dysfonctionnements :

Office de Tourisme de Tulle en Corrèze

Place Jean Tavé – 19000 TULLE - +33(0)5 55 26 59 61

tourisme@tulle-en-correze.com – www.tulle-en-correze.com

 [Tourisme Tulle en Correze](#)  [@OTITulle](#)